

ACCIDENT AVEC VEHICULE DE LOCATION

Par banquise008, le 13/02/2011 à 19:08

Bonjour,

J'ai loué un camion pour transporter du matériel et j'ai heurté la barre qui se trouvait en haut : résultat 8.000 € me sont réclamés car il paraît que les parties hautes des véhicules de location ne sont pas assurées.

Cela ne m'a pas été précisé verbalement et je n'ai pas lu le contrat, donc il semble que je n'aie aucune assurance.

Puis-je faire jouer la responsabilité civile ? Il s'agit d'une erreur de ma part car je me suis trompé de porte et j'ai mal évalué la hauteur et j'ai abîmé le bien d'autrui.

La société a fait faire un devis par son garage : dois-je accepter sans rien dire ou faire appel à un expert ?

En un mot: quel est mon recours?

Merci pour votre réponse

Marielle

Par **Domil**, le **13/02/2011** à **21:16**

Relisez votre contrat de RC mais en général, elles excluent les dommages en cas d'accident de voiture.